

/FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-002 du 30 Mai 1996

autorisant la ratification de
l'Accord de Prêt complémentaire
signé le 28 Juin 1995 entre la
République du Bénin et le Fonds
Koweïtien relatif au projet de
Construction de la route PARAKOU-
DJOUGOU-NATITINGOU.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du Mardi
14 Mai 1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU
GOUVERNEMENT promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Prêt complémentaire signé le 28 Juin 1995 avec le Fonds Koweïtien dans le cadre de la réalisation du projet sus-indiqué pour un montant de Un Million Deux Cent Vingt Quatre Mille Dinars Koweïtiens (KD 1.224.000), soit environ 2.057.000.000 Francs CFA.

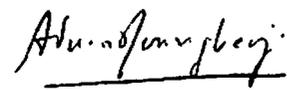
Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

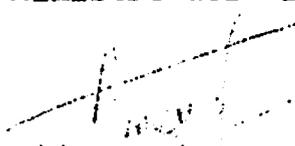

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,

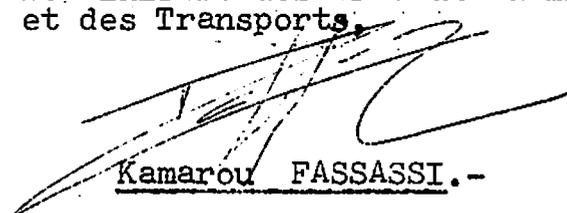

Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

.../...

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports.


Kamarou FASSASSI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC PM 2 MF 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BCP-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-